

Lyon, 27 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'aide à l'achat de vélos votée à l'unanimité

A l'occasion du Conseil métropolitain de ce jour, les élus ont adopté une délibération permettant aux habitants de la Métropole de Lyon d'obtenir une aide financière pour l'achat de plusieurs types de vélos :

- Vélos à assistance électrique (VAE)
- Vélos cargo ou familiaux
- Vélos pliables

David Kimelfeld, son Président, souligne que « *la Métropole de Lyon est la première collectivité française à proposer une aide financière à l'achat de vélos autres qu'à assistance électrique.* »

Cette aide, d'un montant de 100 €, sera accordée à tout habitant de la Métropole de Lyon faisant l'achat de l'un de ces trois types de vélos – neuf ou d'occasion - entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2018.

Ce dispositif faisait partie des engagements du **Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA)** et du **plan Oxygène**, visant à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain. Il pourra être reconduit annuellement, en fonction des choix qui seront réalisés lors du vote du budget de la Métropole.

Cette aide sera cumulable à celle versée par l'État depuis février dernier et accordée aux ménages non imposables. Mais **cette aide de l'État ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale**. Son montant complète celui de l'aide de la collectivité locale sans pouvoir lui être supérieur et sans que le cumul des deux ne dépasse 20 % du coût d'acquisition TTC ou 200 €.

Néanmoins, ce dispositif d'aide financière n'est pas exclusif des autres aides pouvant être éventuellement accordées par les communes situées sur le territoire de la Métropole.

En votant ce dispositif d'aide à l'achat de vélos, la Métropole de Lyon souhaite encourager la pratique du vélo et inciter les habitants du territoire à acquérir un moyen de déplacement

respectueux de l'environnement et bon pour la santé, une acquisition parfois freinée par un coût d'achat qui demeure encore élevé, notamment pour les VAE.

Un budget de 250 000 € a été voté et permettra d'octroyer cette aide aux 2 500 premiers demandeurs. Les habitants de la Métropole désirant en bénéficier devront signer une convention avec la collectivité et fournir une facture d'achat du vélo. Ils s'engageront à ne percevoir qu'une seule aide par personne sur une durée de 4 ans. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de l'aide viendrait à revendre le matériel concerné dans un délai de 3 ans suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Métropole.

En 2012, un dispositif similaire – pour l'achat d'un vélo à assistance électrique exclusivement - avait été mis en place et avait bénéficié à 1 600 personnes. Selon l'enquête issue des dossiers traités, cette aide a présenté de bons résultats de report modal : **76% des bénéficiaires de cette aide ont remplacé leur voiture par un vélo à assistance électrique.**

Avec le vote de cette délibération, la Métropole de Lyon poursuit et accentue sa politique volontariste en faveur des mobilités actives et de la multimodalité. « *La mobilité est un enjeu majeur pour les habitants de la Métropole de Lyon, explique David Kimelfeld. A cet égard, la multimodalité doit permettre à chacun de disposer de moyens de déplacement en fonction de ses besoins. Aujourd'hui, la hausse continue du trafic vélo montre combien ce mode de déplacement fait désormais partie intégrante de cette multimodalité.* »

Depuis 2010, le trafic vélo sur le territoire de la Métropole de Lyon a été multiplié par 2,5 !

Le réseau cyclable atteint presque désormais 800 km et depuis 2015, le rythme de déploiement est passé à 60 km par an (contre 30 km par an au cours du précédent mandat). L'objectif est d'atteindre les **1 000 km de réseau cyclable en 2020.**

L'an passé, le trafic vélo a augmenté de 10%. Cette hausse confirme le développement continu de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Pour **Pierre Hémon**, conseiller délégué de la Métropole de Lyon aux modes actifs, « *le vélo est devenu un véritable mode de déplacement pour les habitants de la Métropole. En votant cette aide financière, nous donnons la possibilité à de nombreux habitants de notre territoire d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique régulière, et moins coûteuse.* »

Contact presse :

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94